

Subtilités de la fiscalité en cas de décès

Parcours «Spécificités des contrats d'assurance vie et de capitalisation»

COMPÉTENCES VISÉES

- Appliquer les règles fiscales spécifiques en cas de décès

PROGRAMME

E. SUBTILITÉS DE LA FISCALITÉ EN CAS DE DÉCÈS

1. Fiscalité déterminée par l'âge du souscripteur au versement des fonds
2. Régime dérogatoire
3. Droits de succession

PUBLIC

- Conseillers
- Chargés de clientèle
- Gestionnaires de contrat

PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis, si ce n'est de connaître le secteur de l'assurance, ses acteurs et ses enjeux.

POINTS FORTS

Une pédagogie répondant aux enjeux du digital.
 Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés de l'assurance santé.
 Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances.
 Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir.

FORMATEUR(S)

Titulaire d'un Master en gestion de patrimoine et banque privée de l'Université Paris Dauphine, Clément Joly a exercé la profession de banquier privé chez BNP Paribas. Il est actuellement formateur notamment pour l'Institut de Formation pour la Profession de l'Assurance (IFPASS).
 Entrepreneur, Anouar Nassiri est cofondateur d'EasyPrice, une Insurtech conceptrice de logiciels destinés aux réseaux de courtage.
 Spécialiste du management de la distribution des produits de la banque et de l'assurance, il a rejoint l'équipe pédagogique de l'Ifpass pour former la nouvelle génération d'assureurs.

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, gestionnaires de formation et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées.

Le webcocoons est un professionnel de l'assurance qui a pour mission de vous accompagner dans l'accomplissement de votre formation et donc dans l'acquisition de vos connaissances. Il est joignable par forum.

VALIDATION DES ACQUIS

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Validé la charte d'engagement pédagogique de la formation,
 Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition. Téléchargé et consulté les fiches pratiques ou infographiques,
 Réussi les évaluations dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Évaluation intermédiaire :
 Vous devez obtenir au moins 80% de bonnes réponses. Vous pouvez retenter autant de fois que vous le souhaitez votre questionnaire.

Évaluation finale :
 Cette évaluation reprend l'ensemble des questions de votre formation. Vous devez obtenir cette fois-ci un score minimum de 80% de bonnes réponses. Là aussi, vous pouvez passer ce test autant de fois que vous le souhaitez.

Validation DDA :
 Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.